



FICHE DE PRESSE

13 mai 2014

Les membres de l'observatoire de suivi hydrologique se sont réunis autour du préfet, aujourd'hui, mardi 13 mai.

L'objet de cette réunion : partager, avec l'ensemble des acteurs associés, différents sujets comme le point de situation de l'état de la ressource en eau, la méthode pour avoir la meilleure connaissance de la ressource mobilisable et le contenu du nouvel arrêté cadre de gestion des usages en période de sécheresse.

Sur la connaissance de la ressource mobilisable, le but est d'avoir une visibilité la plus objective et précise possible pour l'irrigation par bassin versant. En effet, après avoir recensé les cultures irriguées et évalué les besoins en eau, la direction départementale des territoires a proposé d'engager un recensement des retenues existantes et des projets connus ainsi que des points de prélèvement. Afin de recueillir avis et suggestions des membres de l'observatoire, ce travail a d'abord été conduit sur le bassin versant de la Lede (cf cartographie en annexe). Il sera généralisé à l'ensemble des 21 sous bassins-versants du département.

Le projet du nouvel arrêté cadre de gestion des usages de l'eau en période sécheresse, soumis à l'examen des membres du CODERST * le 22 mai prochain, a fait l'objet d'une présentation pour acter les modifications suggérées par les membres de l'observatoire lors de la réunion du mois d'avril dernier. La rédaction de cet arrêté cadre est le fruit d'un travail partenarial qui a duré tout l'hiver.

La connaissance de la ressource potentiellement mobilisable pour l'irrigation : des besoins évalués entre 95 et 125 millions de m³

L'inventaire des assolements irrigués et leur répartition territoriale par sous bassin versant a permis d'évaluer les besoins en eau sur une campagne d'irrigation entre 95 et 125 millions, selon les variations météorologiques, pour près de 65 000 ha de cultures.

Après avoir réalisé ce premier travail, il était logique de se préoccuper des potentialités de la ressource mobilisable qui est constituée :

- des retenues individuelles,
- des retenues collectives,
- des prélèvements sur les grands axes comme la Garonne, le Lot, le système Neste ou bien encore le Dropt,
- des prélèvements sur les cours d'eau non réalimentés,
- des prélèvements dans la nappe.

La particularité du département de Lot-et-Garonne est d'avoir développé, depuis de nombreuses années, une politique volontariste de création de retenues individuelles. Celle-ci présente l'avantage de permettre à l'irriguant de savoir de quel volume il dispose en début de saison, et d'adapter ainsi ses assolements, si nécessaire.

Sur plusieurs milliers de retenues recensées sur le département, on estime que l'ensemble des volumes stockés représentent près de 50 % des volumes mobilisables pour l'irrigation auxquels s'ajoutent les prélèvements sur les grands axes ré-alimentés (Garonne, Lot, système Neste et Dropt pour partie). Avec une pluviométrie normale hivernale, permettant de reconstituer les stocks, ce sont donc près de 90 % des volumes potentiellement mobilisables qui sont assurés. Néanmoins, cet équilibre global à l'échelle départementale peut masquer des situations plus fragiles sur certains sous bassins versants ne bénéficiant pas de grandes retenues de stockage pour ré-alimenter le cours d'eau. C'est le cas de la Lede ou d'une partie du bassin versant du Tolzac.

Les travaux d'identification entrepris visent donc à connaître avec précision l'état de la ressource mobilisable par sous bassin versant afin d'identifier les solutions les mieux adaptées garantissant l'équilibre entre la ressource et les besoins d'irrigation et du milieu naturel. Ces travaux s'inscrivent dans le contexte de la mise en place de l'organisme unique de gestion collective et d'une gestion par volume prélevable par bassin.

Un nouvel arrêté cadre départemental de gestion des usages de l'eau en période de sécheresse : une large concertation ayant permis de définir une gestion plus fine et des modalités plus précises

Le précédent arrêté datait de mai 2004. Il convenait donc de le faire évoluer pour tenir compte notamment de nouveaux arrêtés cadre interdépartementaux, adoptés en 2013 sur la Garonne, le Lot et le système Neste.

Le projet d'arrêté cadre départemental est le résultat de nombreuses réunions de concertation ayant permis d'aboutir à une gestion plus fine et des modalités plus précises :

- le zonage est désormais découpé en 25 unités de bassins versants (au lieu de 2 zones d'alerte) ;
- les seuils de gestion ont été intégralement re-définis et les modalités de prise en compte du réseau d'observation par l'ONEMA sont clarifiées ;
- les règles de limitation ou de suspension des usages ont été reprises ;
- les conditions de durée d'application et de levée totale ou partielle ont été redéfinies ;
- les conditions de dérogation sont définies conformément aux arrêtés cadre interdépartementaux.

Il reprend dans ses annexes :

- une cartographie des sous bassins versants ;
- la localisation des points de mesure des débits d'alerte et du réseau d'observation de l'ONEMA, à partir desquelles sont déclenchées les mesures de restriction ;
- un tableau récapitulatif des seuils de déclenchement des mesures ;
- la liste des cultures dérogatoires par sous bassin pouvant être irriguées malgré une interdiction totale dans une limite de 10% des volumes autorisés en prélèvement.

La présentation de ce nouvel arrêté, lors de l'observatoire du mois d'avril dernier, a permis d'intégrer d'ultimes modifications. Il sera présenté aux membres du CODERST le 22 mai prochain et pourra ainsi entrer en vigueur pour la campagne 2014.

* CODERST : conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques

CONTACTS PRESSE

Marie-Claude BOUSQUIER
☎ 05 53 77 61 82 ou 06 73 56 75 50
marie-claude.bousquier@lot-et-garonne.gouv.fr

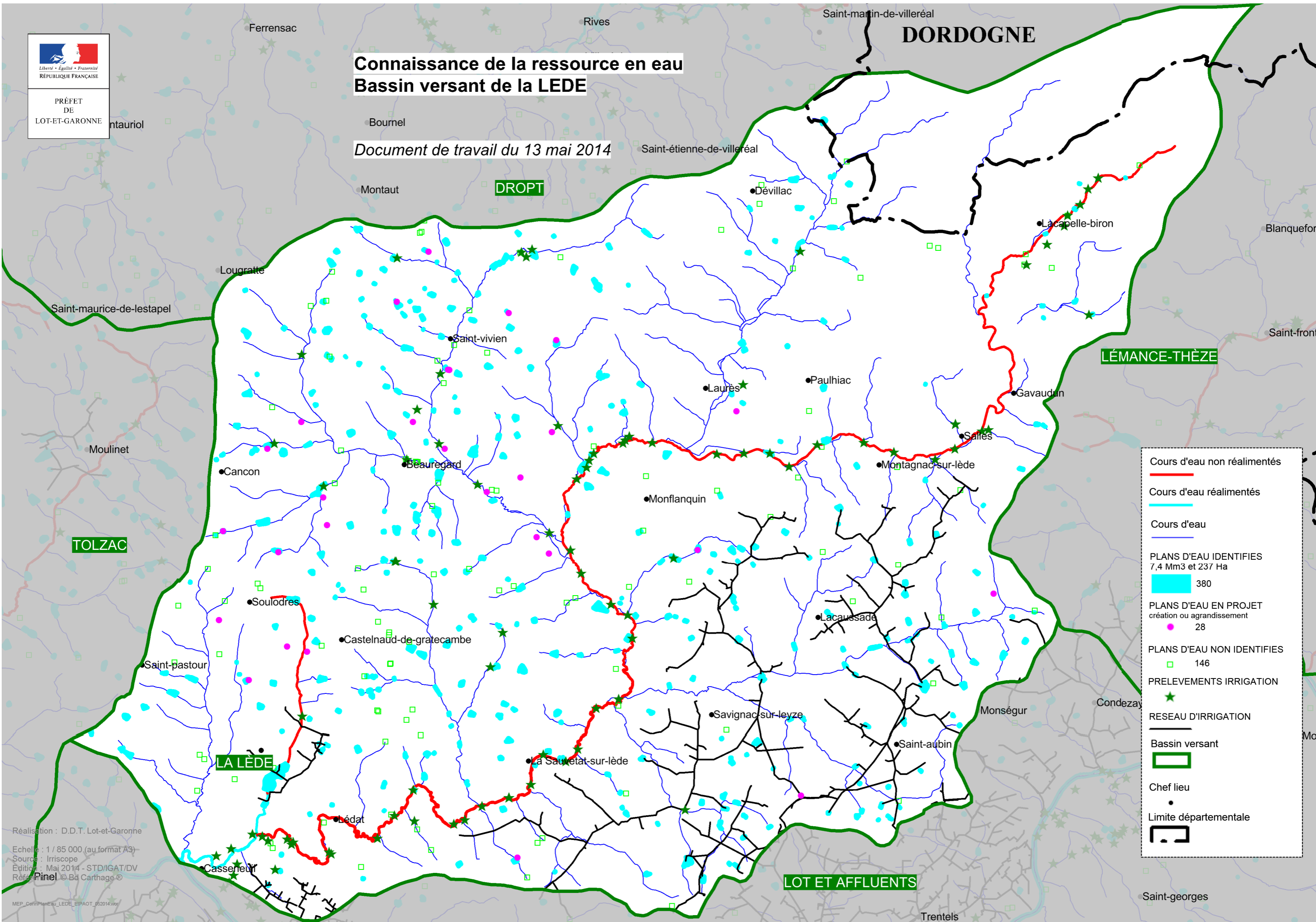
Joëlle MEURISSE
☎ 05 53 77 61 83
joelle.meurisse@lot-et-garonne.gouv.fr



PRÉFET
DE
LOT-ET-GARONNE

Connaissance de la ressource en eau Bassin versant de la LEDE

Document de travail du 13 mai 2014



Cours d'eau non réalimentés	
Cours d'eau réalimentés	
Cours d'eau	
PLANS D'EAU IDENTIFIES 7,4 Mm3 et 237 Ha	
	380
PLANS D'EAU EN PROJET création ou agrandissement	
	28
PLANS D'EAU NON IDENTIFIES	
	146
PRELEVEMENTS IRRIGATION	
RESEAU D'IRRIGATION	
Bassin versant	
Chef lieu	
Limite départementale	

Réalisation : D.D.T. Lot-et-Garonne
Echelle : 1 / 85 000 (au format A3)
Sources : Irriscope
Edition : Mai 2014 - STD/IGAT/DV
Réf. Pinel © Bd Carthage ©
MEP_ConnPlanEau_LEDE_EIPAOT_052014.v01